

AVIS D'INTENTION D'EXPLOITER UN DÉPÔT D'ALIMENTS

Dans le cadre de l'article 5 du Règlement de l'Ontario 493/17 : Dépôts d'aliments, tous les dépôts d'aliments sont tenus d'aviser le Médecin hygiéniste du Bureau de santé de l'est de l'Ontario (BSEO) de leur exploitation. Il est possible de soumettre ces renseignements en ligne à www.BSEO.ca ou en remplissant la demande ci-dessous et en la présentant au BSEO :

Par courriel : info@eohu.ca

Par télécopieur : 613-933-7930

Par la poste : Bureau de santé de l'est de l'Ontario, 1000 rue Pitt, Cornwall (Ontario) K6J 5T1

Date d'ouverture proposée : _____

Nom de l'entreprise ou du dépôt d'aliments : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Courriel : _____

Site Web : _____

Nom du propriétaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro d'appareil cellulaire : _____

Courriel : _____

Adresse du propriétaire : _____

Nom de l'exploitant : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro d'appareil cellulaire : _____

Courriel : _____

Adresse de l'exploitant : _____

Nom / numéro de la société : _____

Numéros de téléphone : _____

Adresse de la société : _____



CORNWALL • ALEXANDRIA • CASSELMAN • HAWKESBURY • ROCKLAND • WINCHESTER

www.EOHU.ca • 1 800 267-7120 • www.BSEO.ca

Si les renseignements sont requis dans un autre format, veuillez appeler au 1 800 267-7120 et faire le 0.

Nom du principal dirigeant : _____

Type de dépôt d'aliments : _____

Nombre de préposés à la manipulation des aliments certifiés : _____

Éviers pour le lavage des mains – emplacements : _____

Équipement de cuisine : _____

Lavage de
vaisselle :

Manuel

Nombre d'éviers : _____

Mécanique

Type : _____

Salle de toilettes :

Personnel :

Oui

Non

Publique :

Oui

Non

Déchets :

Récipient en vrac

Collecte au trottoir

Autre :

Approvisionnement d'eau :

Municipal

Non municipal : _____

Évacuation des eaux usées :

Municipale

Privée

Ventes du tabac :

Oui

Non

Patio :

Oui

Non

Autorisations ci-jointes :

Code du bâtiment municipal

Service d'incendie municipal

Règlement de zonage municipal (le cas échéant)